

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination des membres de la Commission zonale de  
réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres  
subventionnés de la zone 3 : province de Liège**

A.Gt 25-01-2007

M.B. 20-03-2007

**Modifications :**

A.Gt 19-10-2007 - M.B. 04-12-2007

A.Gt 05-09-2013 - M.B. 19-09-2013

A.Gt 08-10-2013 - M.B. 06-11-2013

A.Gt 24-09-2015 - M.B. 16-10-2015

A.Gt 20-03-2019 - M.B. 02-05-2019

A.Gt 09-01-2020 - M.B. 24-01-2020

A.Gt 17-12-2020 - M.B. 24-12-2020

A.Gt 30-10-2020 - M.B. 14-01-2021

A.Gt 10-11-2021 - M.B. 22-12-2021

A.Gt 10-11-2022 - M.B. 27-01-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1<sup>er</sup>;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionné affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007,

Arrête :

**Modifié par A.Gt 08-10-2013 ; A.Gt 24-09-2015 ; A.Gt 10-11-2021 ;**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 1, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province de Liège;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Evelyne MOUREAU <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>	M. Georges MIGNOT <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>
Mme Wendy FOHN <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>	Mme Laurence FERRARIN <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>
Mme Gaëlle GRAILET <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>	Mme Marion DELVOYE <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>
Mme Mireille BLAVIER <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021]</i>	Mme Karin MODOLO



*Modifié par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 10-11-2021 ; A.Gt 10-11-2022*

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Naéma GUERMACHE <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020]</i>	Mme Anne-Marie DECOCK <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020]</i>
M. Fabien CRUTZEN <i>[remplacé par A.Gt 10-11-2021 ; A.Gt 10-11-2022]</i>	Mme Isabelle BUCHELOT <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020]</i>
Mme Brigitte DE PAUW	Mme Régine FOURNY <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 10-11-2022]</i>
M. Luc NAVARRE	M. Morad TAMIR

*Modifié par A.Gt 05-09-2013 ; A.Gt 20-03-2019 ; A.Gt 09-01-2020*

**Article 2.** – Mme Yolande PIERRARD, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement, est nommée Présidente de la Commission zonale de réaffectation.

Mme Véronique CROKAERT, Attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement est nommée Présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.

*Inséré par A.Gt 19-10-2007 ; remplacé par A.Gt 05-09-2013*

**Article 2bis :** Le secrétariat est assuré par les Services du Gouvernement.

**Article 3.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS